



Communauté de Communes de **GRAND LIEU**

44

Communes de
Geneston, La Chevrolière, La
Limouzinière, Le Bignon, Montbert,
Pont Saint Martin, Saint Colomban,
Saint Lumine de Coutais et Saint
Philbert de Grand Lieu

Services publics de l'assainissement

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE**

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Il complète le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT, qui devra être mis en place.

ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

La gestion des services se définit comme suit :

Communes	Gestionnaires	Début	Fin	Avenants
Geneston	SAUR	01/01/2018	31/12/2027	
La Chevrolière	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	
La Limouzinière	SAUR	01/01/2018	31/12/2027	
Le Bignon	SAUR	01/01/2018	31/12/2027	
Montbert	SAUR	01/01/2018	31/12/2027	
Pont Saint Martin	SAUR	01/01/2018	31/12/2027	
Saint Colomban	SAUR	01/01/2018	31/12/2027	
Saint Lumine de Coutais	SAUR	01/01/2018	31/12/2027	
Saint Philbert de Grand Lieu	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	

Depuis octobre 2011, la CCGL est compétente pour la construction, l'entretien, la rénovation et l'exploitation des réseaux, des installations d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées situés dans l'emprise des zones d'activité d'intérêts communautaires, autonomes en matière de traitement des eaux usées, à savoir :

- le parc d'activités de la Forêt-Fontenelles au Bignon,
- le parc d'activités de Tournebride à La Chevrolière,



- le parc d'activités de la Bayonne à Montbert.

Le système d'assainissement du parc d'activités de la Forêt-Fontenelles se compose d'environ 3 400 ml de réseaux d'eaux usées gravitaires, 410 ml de refoulement, un poste de relèvement de 8 m³/h, environ 50 branchements et une lagune de 500 EH. Tous ces ouvrages sont désormais exploités par la SAUR dans le cadre du contrat de DSP en place depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans la suite de ce rapport, les données présentées pour la commune du Bignon incluent celles concernant le parc d'activités de la Forêt-Fontenelles.

Le système d'assainissement du parc d'activités de Tournebride se compose, quant à lui, d'environ 1 300 ml de réseaux gravitaires d'eaux usées, 1 900 ml de refoulement et de deux postes de refoulement (PR « Ouest France » et PR « Échangeur »). Les effluents sont ensuite traités à la lagune de Viais sur la commune de Pont Saint Martin. Tous ces ouvrages sont également exploités par la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2018.

Enfin, le système d'assainissement du parc d'activité de la Bayonne est actuellement en service. Seule une partie de l'ADAPEI est raccordée sur le filtre planté de roseaux.

A la suite de la procédure de remise en concurrence, le service de l'assainissement a été délégué à l'entreprise **SAUR** dans le cadre d'un contrat à compter du **1^{er} janvier 2018** pour une durée **10 ans**, soit jusqu'au **31 décembre 2027**, avec une prise d'effet différée d'un an pour La Chevrolière et Saint Philbert de Grand Lieu.

CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DES SERVICES ASSAINISSEMENT

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

	population municipale	population comptée à part	TOTAL
Population totale de la Communauté de Communes (INSEE 2020)	39 014	668	39 682
Population totale de Geneston	3 641	47	3 688
Population totale de La Chevrolière	5 589	81	5 670
Population totale de La Limouzinière	2 414	29	2 443
Population totale de Le Bignon	3 770	69	3 839
Population totale de Montbert	3 125	55	3 180
Population totale de Pont Saint Martin	6 037	81	6 118
Population totale de Saint Colomban	3 355	75	3 430



	population municipale	population comptée à part	TOTAL
Population totale de Saint Lumine de Coutais	2 162	39	2 201
Population totale de Saint Philbert de Grand Lieu	8 921	192	9 113
CC Grand Lieu - ZA	12 zones économiques raccordées *		
Estimation du nombre d'habitants desservis Sur la base de 2,5 hab. / foyer en moyenne sur les 9 communes	28 093		

* Sur les 15 parcs d'activités de la CCGL, 3 sont en assainissement non collectif : PA La Nivardière à Pont Saint Martin, PA La Raye et Les Forêts à Montbert.

	2018	2019
Nombre d'abonnés à Geneston	1 338	1 354
Nombre d'abonnés à La Chevrolière	1583	1 894
Nombre d'abonnés à La Limouzinière	528	540
Nombre d'abonnés à Le Bignon (y.c PA de la Forêt)	998	1 032
Nombre d'abonnés à Montbert	703	738
Nombre d'abonnés à Pont Saint Martin	1 772	2 047
Nombre d'abonnés à Saint Colomban	683	735
Nombre d'abonnés à Saint Lumine de Coutais	459	514
Nombre d'abonnés à Saint Philbert de Grand Lieu	2 263	2 372
CC Grand Lieu - ZA Tournebride*	43	
Nombre total d'abonnés	10 370	11 226

*Depuis le 01/01/2019, le PA de Tournebride est directement inclus dans les données de La Chevrolière

Nombre d'autorisations de déversements		5
Geneston	MAG'M (fabrication de macarons)	→ 31/12/2027
La Chevrolière	Guery SARL (agroalimentaire)	
La Chevrolière	ARMOR (consommables impression)	
La Chevrolière	Lalle SAS (climatisation)	
Montbert	Piveteau (agroalimentaire)	→ 31/12/2027

Commentaire : Les conventions avec les établissements MAG'M et PIVETEAU sont arrivées à terme le 31/12/2017. De nouvelles conventions ont été établies toutes les deux sur le même modèle. Aussi, l'industriel de Geneston qui devait réaliser au minimum 1 bilan de pollution tous les 2 mois jusqu'au 31 décembre 2017, ne doit plus réaliser qu'un bilan tous les 3 mois, depuis le 1^{er} janvier 2018. Un inventaire exhaustif des activités non domestiques doit être réalisé par la SAUR afin de régulariser progressivement les autorisations de rejets dans les réseaux.



	2018	2019
Volumes facturés aux abonnés (m³)	899 872 m³	1 033 917 m³
Volumes facturés à Geneston	103 186 (soit 76 m ³ /abonné)	119 079 (soit 87,9 m ³ /abonné)
Volumes facturés à La Chevrolière	186 967 (soit 118 m ³ /abonné)	187 432 (soit 99 m ³ /abonné)
Volumes facturés à La Limouzinière	47 638 (soit 88 m ³ /abonné)	58 551 (soit 108 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Le Bignon	78 115 (soit 73 m ³ /abonné)	98 520 (soit 95,5 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Montbert	58 628 (soit 82 m ³ /abonné)	77 367 (soit 104,8 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Pont Saint Martin	132 756 (soit 74 m ³ /abonné)	169 762 (soit 82,9 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Saint Colomban	47 768 (soit 69 m ³ /abonné)	60 176 (soit 82 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Saint Lumine de Coutais	30 184 (soit 64 m ³ /abonné)	38 609 (soit 75,1 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Saint Philbert de Grand Lieu	200 898 (soit 89 m ³ /abonné)	224 421 (soit 95 m ³ /abonné)
CC Grand Lieu - ZA Tournebride	13 732 (soit 319 m ³ /abonné)	14 728 (Intégré dans le volume facturé sur La Chevrolière)
Volumes importés et/ou exportés (m³)	-	-

Commentaire : à part sur la commune de La Chevrolière où le ratio par abonné diminue en 2019, globalement sur toutes les autres communes, on constate une augmentation du volume consommé entre 2018 et 2019. A noter également, la présence sur le territoire de 2 gros consommateurs d'eau : la société ARMOR à La Chevrolière (22 310 m³ en 2019) et l'entreprise PIVETEAU à Montbert (16 609 m³ en 2019). La commune de La Chevrolière ayant intégré le contrat au 01/01/2019, il manque les 1,5 mois de 2018 facturés par VEOLIA. En extrapolant nous aurions un volume facturé de 214 000 m³ pour une année complète sur La Chevrolière et le PA de Tournebride.

	Approbation zonages	Schémas directeurs d'assainissement
Geneston	Enquête publique décembre 2019	Nouveau schéma lancé fin 2019
La Chevrolière	2013 (pas d'enquête publique)	Nouveau schéma lancé fin 2019
La Limouzinière	2019 (enquête publique à faire)	2020
Le Bignon	2013	2013 Nouveau schéma prévu en 2020
Montbert	2013	2011 Nouveau schéma prévu en 2020
Pont Saint Martin	2015	Nouveau schéma lancé fin 2019
Saint Colomban	2010	2016
Saint Lumine de Coutais	1997 (non annexé au PLU) (révision prévue en 2021)	en cours - fin du schéma prévu début 2020
Saint Philbert de Grand Lieu	2018 (enquête publique fin 2019) (revu en 2018)	2020 (2017 révision en cours)



Nombre d'abonnements

Le tableau suivant retrace l'historique de l'évolution du nombre d'abonnés des services.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés TOTAL	9 816	10 015	10 058	10 327	11 226
<i>évolution n-1</i>	+ 1,8%	+ 2,0%	+ 0,4%	+ 3,05%	+ 8,3%
Geneston	1 315	1 314	1 329	1 338	1 354
<i>évolution n-1</i>	+ 1,2%	- 0,1%	+ 1,1%	+ 0,68%	+ 1,2%
La Chevrolière	1 548	1 550	1 539	1 583	1 894
<i>évolution n-1</i>	- 0,8%	+ 0,1%	- 0,7%	+ 2,9%	+ 19,6%
La Limouzinière	503	510	502	528	546
<i>évolution n-1</i>	+ 0,6%	+ 1,4%	- 1,6%	+ 5,18%	+ 3,4%
Le Bignon	977	996	988	998	1 032
<i>évolution n-1</i>	+ 9,4%	+ 1,9%	- 0,8%	+ 1,01%	+ 3,4%
Montbert	670	674	700	703	738
<i>évolution n-1</i>	+ 1,7%	+ 0,6%	+ 3,9%	+ 0,43%	+ 5%
Pont St Martin	1 498	1 598	1 634	1 772	2 047
<i>évolution n-1</i>	+ 2,3%	+ 6,7%	+ 2,3%	+ 8,45%	+ 15,5%
St Colomban	633	649	638	683	740
<i>évolution n-1</i>	+ 1,9%	+ 2,5%	- 1,7%	+ 7,05%	+ 8,3%
St Lumine de Coutais	434	443	447	459	514
<i>évolution n-1</i>	+ 0,2%	+ 2,1%	+ 0,9%	+ 2,68%	+ 12%
St Philbert de Grand Lieu	2 201	2 244	2 244	2 263	2 372
<i>évolution n-1</i>	+ 0,9%	+ 2,0%	-	+ 0,85%	+ 4,8%
CCGL - ZA Tournebride	37	37	37	43	-
<i>évolution n-1</i>	+ 2,8%	-	-	+16%	-

Commentaire : le nombre d'abonnés progresse très fortement en 2019, avec plus de 850 nouveaux raccordements, la dynamique du service dépasse largement les prévisions (rappelées dans le tableau ci-dessous).

L'ensemble des communes est concerné et plus particulièrement La Chevrolière, Pont Saint Martin et Saint Philbert de Grand Lieu, et dans une moindre mesure Saint Colomban et Saint Lumine de Coutais.

En 2018, une partie de cette progression était liée à la régularisation de l'assujettissement d'abonnés raccordés qui n'étaient pas facturés par SAUR ou VEOLIA.

Les hypothèses d'évolutions futures sont les suivantes :

Commune	Évolution en usager / an	Commune	Évolution en usager / an
Geneston	22	Pont St Martin	40
La Chevrolière	30	St Colomban	25
Le Bignon	21	Saint Lumine de Coutais	8
La Limouzinière	8	Saint Philbert de Grand Lieu	22
Montbert	6	CC Grand Lieu - ZA	0



Volumes assujettis, volumes traités et eaux parasites

Le tableau suivant retrace l'historique de l'évolution des volumes facturés et traités ainsi que celle des eaux parasites.

Les calculs globaux excluent la ZA de Tournebride car nous ne disposons pas des volumes traités par la lagune.

en mètres-cubes (m ³)		2015	2016	2017	2017 recalculé	2018	2019
CCGL	Volumes facturés TOTAUX	912 654	924 141	1 172 852	920 583	899 872	1 033 917
	Volumes traités TOTAUX	1 851 145	1 900 437	1 489 654		2 144 956	2 110 646
	Différence	938 491	976 296	340 053	627 456	1 258 816	1 076 729
	<i>part des eaux parasites</i>	51%	51%	23%	42%	59%	53%
	Surverses	8 962 m³ + 4 610 h	22 709 m³ + 3 210 h (soit 1 314 évènements)	960 m³ + ? h			
Geneston	Volumes facturés	126 932	120 991	174 616	123 517	103 186	119 079
	Volumes traités	229 772	262 927	165 775		255 574	241 902
	Différence	102 840	141 936	-8 841	42 258	152 388	122 823
	<i>part des eaux parasites</i>	45%	54%		25%	60%	51%
	Surverses	24 m³	30 m³	-		3 704 m³	25 950 m³
La Chevrolière	Volumes facturés	141 486	137 119	157 326	118 156	186 967	187 432
	Volumes traités	299 612	315 307	255 395		382 972	385 607
	Différence	158 126	178 188	98 069	137 239	196 005	198 175
	<i>part des eaux parasites</i>	53%	57%	38%	54%	51%	51%
	Surverses	4 650 m³ + PR ??	15 135 m³ + PR ??	910 m³		7 388 m³	20 462 m³
La Limouzinière	Volumes facturés	45 339	50 526	72 073	53 252	47 638	58 551
	Volumes traités	101 433	105 670	78 362		105 667	106 103
	Différence	56 094	55 144	6 289	25 010	58 029	47 552
	<i>part des eaux</i>	55%	52%	8%	32%	55%	45%



en mètres-cubes (m ³)		2015	2016	2017	2017 recalculé	2018	2019
	<i>parasites</i>						
	Surverses	207 m³	1 494 m³ (23 jours)	?		0 m³	1 646 m³
Le Bignon	Volumes facturés	102 250	94 788	113 168	111 635	78 115	98 520
	Vol. traités STEP Pré Peau	176 770	190 899	145 326		185 887	176 410
	Vol. traités Lagune des Fontenelles	31 540	29 535	26 283		33 710	30 962
	Volumes traités TOTAUX	208 310	220 434	171 609		219 597	207 372
	Différence	106 060	125 646	58 441	59 974	141 482	108 852
	<i>part des eaux parasites</i>	51%	57%	34%	35%	64%	52%
	Surverses	1 093m³	STEP : 2 172 m³ + PR : 1 230 m³	-		194 m³	-
Montbert	Volumes facturés	73 100	70 372	87 637	69 087	58 628	77 367
	Volumes traités	105 496	113 429	86 015		119 538	118 132
	Différence	32 396	43 057	-1 622	16 928	60 910	40 765
	<i>part des eaux parasites</i>	31%	38%		20%	50%	35%
	Surverses	39h	903 m³	-		80 m³	-
Pont Saint Martin	Volumes facturés	128 393	146 218	176 450	140 928	132 756	169 720
	Volumes traités STEP Bourg	202 762	217 500	179 146		274 438	244 735
	Vol. traités Lagune de Viais	31 529	37 490	33 920		70 235	74 450
	Vol. traités FPR Champsiome	-	--			6 091	7 627
	Volumes traités TOTAUX	234 291	254 990	213 066		350 764	326 812
	Différence	105 898	108 772	36 616	60 522	204 276	157 050
	<i>part des eaux parasites</i>	45%	43%	17%	28%	58%	48%
	Surverses	501 m³	314 h	36 m³		14h33	-
Colombard	Volumes facturés	50 917	52 638	60 282	52 016	47 768	60 176



en mètres-cubes (m ³)		2015	2016	2017	2017 recalculé	2018	2019
	Volumes traités	111 394	123 230	95 242		136 107	139 324
	Différence	60 477	70 592	34 960	43 226	88 339	79 148
	<i>part des eaux parasites</i>	54%	57%	37%	45%	65%	57%
	Surverses	1 851 m³ (37 jours)	984 m³ (29 jours)	?		947 m³	154 m³
Saint Lumine de Coutais	Volumes facturés	35 946	34 096	45 331	34 045	30 184	38 609
	Volumes traités STEP Bourg	67 970	74 675	54 860		152 258	132 698
	Volume traité STEP La Padiolière	Non équipé	Non équipé	Non équipé		Non équipé	
	Différence	32 024	40 579	9 529	20 815	122 074	94 359
	<i>part des eaux parasites</i>	47%	54%	17%	38%	80%	71%
	Surverses	0h50 (3 événements)	-	0 m³		0 m³	-
Saint Philbert de Grand Lieu	Volumes facturés	208 291	217 393	262 728	217 945	200 898	224 421
	Vol. traités STEP Petite Beaujoire	395 379	421 483	363 173		473 251	444 734
	Volumes traités STEP Sohérie	6 826	8 292	6 167		7 857	7 692
	Volumes traités	492 867	429 775	369 340		481 107	452 426
	Différence	284 576	212 382	106 612	151 395	280 209	228 005
	<i>part des eaux parasites</i>	58%	49%	29%	41%	58%	50%
	Surverses	636 m³ + PR 4 570h	761 m³ + PR 2 896h	14 m³ + PR ? h		661 m³	448 m³
CCGL - ZA Tournebride	Volumes facturés	11 797	11 499	11 616	11 616	13 732	14 728
	Volumes traités						
	Différence						
	<i>part des eaux parasites</i>						
	Surverses						

Commentaire : la fin d'année 2019 a été particulièrement pluvieuse ce qui explique l'augmentation des volumes de surverses par rapport aux années antérieures.

Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie



Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, gravitaire séparatif et gravitaire unitaire.

		2015	2016	2017	2018	2019
CCGL	Longueur totale réseau (km)	179,13 km	179,99 km	181,04 km	179,95 km	193,1 km
	Refoulement assainissement (ml)	19 753	19 757	19 606	19 616	21 882
	Gravitaire assainissement (ml)	159 378	160 232	161 428	160 300	171 223
Geneston	longueur totale réseau	17,89 km	18,03 km	18,13 km	18,13 km	18,13 km
	refoulement assainissement (m)	752	752	752	751	752
	gravitaire assainissement (m)	17 139	17 276	17 378	17 379	17 379
La Chevrolière	longueur totale réseau	30,13 km	30,13 km	30,20 km	30,20 km	39,79 km
	refoulement assainissement (m)	4 630	4 630	4 626	4 626	6 787
	gravitaire assainissement (m)	25 495	25 496	25 573	25 573	33 000
La Limouzinière	longueur totale réseau	11,95 km	11,95 km	11,95 km	11,68 km	11,71 km
	refoulement assainissement (m)	1 050	1 050	1 050	1 007	1 006
	gravitaire assainissement (m)	10 895	10 895	10 895	10 673	10 695
Le Bignon	longueur totale réseau	20,37 km	20,33 km	20,61 km	20,61 km	20,76 km
	refoulement assainissement (m)	1 392	1 360	1 358	1 359	1 358
	gravitaire assainissement (m)	18 973	18 972	19 255	19 254	19 397
Montbert	longueur totale réseau	10,37 km	10,37 km	10,37 km	10,48 km	12,39 km
	refoulement assainissement (m)	376	376	385	386	386
	gravitaire assainissement (m)	9 994	9 995	9 984	10 097	12 006
Pont Saint Martin	longueur totale réseau	30,65 km	30,76 km	31,52 km	32,02 km	33,52 km
	refoulement assainissement (m)	3 497	3 583	3 550	3 593	5 095
	gravitaire assainissement (m)	27 154	27 178	27 966	28 428	28 428
Saint Colomban	longueur totale réseau	14,34 km	14,34 km	14,34 km	13 km	13 km
	refoulement assainissement (m)	1 760	1 760	1 760	1 772	1 771
	gravitaire assainissement (m)	12 580	12 580	12 580	11 224	11 285
Saint Lumine de Coutais	longueur totale réseau	6,20 km	6,84 km	6,84 km	6,83 km	7,14 km
	refoulement assainissement (m)	200	150	150	147	153
	gravitaire assainissement (m)	6 000	6 693	6 693	6 686	6 987
St Philbert de Grand Lieu	longueur totale réseau	34,04 km	34,04 km	33,88 km	33,80 km	36,62 km
	refoulement assainissement (m)	4 196	4 196	4 075	4 075	4 576



		2015	2016	2017	2018	2019
	gravitaire assainissement (m)	29 848	29 848	29 804	29 687	32 048
CCGL - ZA Tournebride	longueur totale réseau	3,2 km	3,2 km	3,2 km	3,2 km	
	refoulement assainissement (m)	1 900	1 900	1 900	1 900	
	gravitaire assainissement (m)	1 300	1 300	1 300	1 300	

Commentaire : la forte augmentation du linéaire de réseau s'explique en partie par les nombreuses extensions réalisées en 2019 (plus de 6,7 km de réseaux gravitaires et plus de 1,3 km de refoulement). D'autre part, la SAUR a intégré de nombreux plans de récolement qui ont permis de compléter et de mettre à jour le SIG.

Identification des installations des services

Les eaux usées sont traitées par des ouvrages d'épuration avant rejet dans le milieu naturel. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

GENESTON	STEP Chez Marboeuf (2004)	
	jusqu'en 2016	à partir de 2017
Capacité de l'ouvrage	180 kg/j DBO ₅ 350 kg/j DCO 270 kg/j MES 12 kg/j Pt 45 kg/j N 1 464 m ³ /j soit 3 000 EH	312 kg/j DBO ₅ 780 kg/j DCO 468 kg/j MES 16 kg/j Pt (phosphore) 78 kg/j N (azote) 1 035 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes) soit 5 200 EH
Prescription de rejets STEP + suivi milieu récepteur	Rejet : ruisseau de Millepaye, affluent du Redour (rejet interdit du 21 juin au 21 octobre → filtre à sable) Arrêté n°2016/SEE/095 du 18 mai 2016 Arrêté n°2016-SEE-596 du 13 décembre 2016 (extension)	
GENESTON	6 postes de relèvement + 1 PR privé + 5 trop-pleins	

Commentaires : les travaux d'extension de la STEP se sont déroulés en 2018.

LA CHEVROLIÈRE	STEP La Grande Noë
Capacité de l'ouvrage	480 kg/j DBO ₅ 960 kg/j DCO 720 kg/j MES 120kg/j NGL 32 kg/j Pt 1 200 m ³ /j (Q pointe de temps sec nappe haute) soit 8 000 EH
Prescription de rejets	Rejet : Ruisseau de la Chaussée, affluent du lac de Grand Lieu Arrêté préfectoral du 12 novembre 2015
LA CHEVROLIÈRE	10 postes de relèvement + 4 trop-pleins



LA LIMOUZINIÈRE	STEP L'Auzinière (2007)
Capacité de l'ouvrage	114 kg/j DBO ₅ 256 kg/j DCO 171 kg/j MES 26,6 kg/j NTK 7,6 kg/j Pt 285 m ³ /j (temps sec, nappes basses) soit 1 900 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau du Lavou Arrêté n°2018/SEE/2501 du 02 Janvier 2019 (remplace l'Arrêté n°2006/BRE/2002 du 23 février 2006)
LA LIMOUZINIÈRE	3 postes de relèvement + 3 trop-pleins

LE BIGNON	STEP Pré Peau (2000)
Capacité de l'ouvrage	180 kg/j DBO ₅ 360 kg/j DCO 270 kg/j MES 45 kg/j NTK (azote) 12 kg/j Pt 1 200 m ³ /j (temps de pluie) soit 3 000 EH
Prescription de rejets + suivi milieu récepteur	Rejet : L'Ognon (rejet interdit si débit < 50l/s - soit ≈ 4 mois l'été - bassin infiltration) Arrêté n°2017/SEE/017 du 23 janvier 2017
LE BIGNON	Lagune Les Fontenelles (2006)
Capacité de l'ouvrage	30 kg/j DBO ₅ 60 kg/j DCO 45 kg/j MES 7 kg/j NTK (azote) 1 kg/j Pt 75 m ³ /j soit 500 EH
Prescription de rejets	Rejet : L'Ognon Récépissé déclaration du 17 novembre 2003
LE BIGNON	4 postes de relèvement (3 en 2016)

Commentaire : une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la lagune est prévue dès 2020.



MONTBERT	STEP La Grambaudière (2002)
Capacité de l'ouvrage	170 kg/j DBO ₅ 340 kg/j DCO 255 kg/j MES 39 kg/j NTK (azote) 8 kg/j Pt 460 m ³ /j soit 2 833 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Censive, affluent de L'Ognon (rejet interdit si débit < 50l/s - soit ≈ 4 mois l'été - stockage en bassin = 20 000m ³) Arrêté n°2017/SEE/012 du 23 janvier 2017
MONTBERT	2 postes de relèvement + 2 trop-plein

PONT SAINT MARTIN	STEP du Bourg (2013)
Capacité de l'ouvrage	314 kg/j DBO ₅ 733 kg/j DCO 366 kg/j MES 78,5 kg/j NGL (azote) 13 kg/j Pt 2 441 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes) soit 5 233 EH
Prescription de rejets	Rejet : L'Ognon (rejet interdit du 1 ^{er} juillet au 30 septembre) Arrêté n°2011/SEER/194 du 10 novembre 2011

PONT SAINT MARTIN	Lagune de Viais (1992)
Capacité de l'ouvrage	120 kg/j DBO ₅ 240 kg/j DCO 180 kg/j MES 30 kg/j NGL 8 kg/j Pt 300 m ³ /j (Q de référence) soit 2 000 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Roussetière Arrêté n°2018/SEE/1234 du 19 juin 2018

PONT SAINT MARTIN	Filtre à sable Champsiome (2017)
Capacité de l'ouvrage	9,6 kg/j DBO ₅ 19,2 kg/j DCO 14,4 kg/j MES 2,4 kg/j NK 0,64 kg/j Pt 24 m ³ /j soit 160 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Roussetière Arrêté / récépissé du --
PONT SAINT MARTIN	14 postes de relèvement + 13 trop-plein



SAINT COLOMBAN	STEP La Mouchetière (2007)
Capacité de l'ouvrage	114 kg/j DBO ₅ 256 kg/j DCO 133 kg/j MES 28,5 kg/j NTK 7,6 kg/j Pt 371 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes) soit 1 900 EH
Prescription de rejets + suivi milieu récepteur	Rejet : rivière La Boulogne Arrêté préfectoral du 8 mars 2018
SAINT COLOMBAN	5 postes de relèvement + 4 trop-pleins

SAINT LUMINE DE COUTAIS	STEP La Taillée (2012)
Capacité de l'ouvrage	87 kg/j DBO ₅ 174 kg/j DCO 131 kg/j MES 22 kg/j NTK 6 kg/j Pt 360 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes) soit 1 450 EH
Prescription de rejets	Rejet dans un fossé transitant dans une zone marécageuse avant de rejoindre le lac de Grand Lieu Arrêté préfectoral n°2009/BE/251 du 30 octobre 2009
SAINT LUMINE DE COUTAIS	Filtre planté de roseaux (2018)
Capacité de l'ouvrage	9 kg/j DBO ₅ 21 kg/j DCO 14 kg/j MES 2,30 kgN/j NGL 0,40 kg/j Pt 26 m ³ /j soit 150 EH
Prescription de rejets	Rejet : marais de St Lumine Aucun arrêté de rejet
SAINT LUMINE DE COUTAIS	1 poste de relèvement



SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	STEP La Petite Beaujoire (1994/2016)	
Capacité de l'ouvrage	jusqu'en 2016	à partir d'avril 2016
	240 kg/j DBO ₅ 480 kg/j DCO	508 kg/j DBO ₅ 1 248 kg/j DCO 714 kg/j MES 132 kg/j NGL 19 kg/j Pt 2 200 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes)
	1 200 m ³ /j soit 4 000 EH	soit 8 500 EH
Prescription de rejets STEP	Rejets dans la Boulogne ou stockage lagune (<u>interdit en août+ déstockage interdit</u> avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre) Arrêté préfectoral du 23 décembre 1994 Arrêté modificatif du 3 octobre 2012 Arrêté préfectoral n°2014/SEE/373 du 15 octobre 2014	
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	STEP Disques biologiques La Soherie (2006)	
Capacité de l'ouvrage	24 kg/j DBO ₅ 48 kg/j DCO 60 m ³ /j	soit 400 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Soherie, en dehors du périmètre d'étude de la nappe de Maupas Arrêté préfectoral n°68/BRE/2003 du 11 mars 2003	
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	15 postes de relèvement + 5 trop-pleins	

CCGL - ZA Tournebride	3 postes de relèvement
-----------------------	------------------------

Analyse de la production de boues

L'épuration des eaux usées conduit à la production de boues. Le tableau ci-dessous synthétise sur plusieurs années les indicateurs sur les boues évacuées :

	2015	2016	2017	2018	2019	Filière boues
GENESTON - STEP Chez Marboeuf						
Boues produites (m ³)	665	770	4 197	4 449	7 509	table d'égouttage et silo désodorisé
Matières sèches produites (t)	39,9	40,81	43,87	43,66	45,23	
Matières sèches évacuées (t)	34,91	39,35	40,79	40,78	34,45	
Polymères (kg)	400	400	445	375	395	
LA CHEVROLIÈRE - STEP La Grande Noë						
Boues produites (m ³)	5 466	3 694	5 047	6 272	4 775	table d'égouttage et silo



	2015	2016	2017	2018	2019	Filière boues
Matières sèches produites (t)	42				46,29	
Boues évacuées (m³)		1 185	1 538	1 415	408	
Matières sèches évacuées (t)	49,2	59,3	72,3	65,1	19,58	
Polymères (kg)	1 075	4 650	1 300	1 150	875	
<i>Commentaire</i>	Pas d'évacuation de boues depuis avril 2019 car retrait du dernier agriculteur du plan d'épandage					
LA LIMOUZINIÈRE - STEP L'Auzinière						
Matières sèches produites (t)	36,86	15,14	19,88 <i>(estimation)</i>	16,16	18,11	filtres plantés
Boues évacuées (t)	2 lits évacués	-	compostage 10,90	13,67 (épandage)	14,06	
LE BIGNON - STEP Pré Peau						
Boues produites (m³)	6 052	4 482	6 747	7 295	5 125	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	30,84	28,01	38,65	33,86	32,13	
Matières sèches évacuées (t)	29,1	31,93	18,1	17,13	13,9	
Polymères (kg)	455	355	580	400	340	
LE BIGNON - Lagune Les Fontenelles						
MONTBERT - STEP La Grambaudière						
Boues produites (m³)	495	505	495	600	576	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	24,75	27,02	25,22	25,29	25,67	
Matières sèches évacuées (t)	37,99	31,87	27,15	29,34	22,26	
Polymères (kg)	435	390	410	330	360	
PONT SAINT MARTIN - STEP du Bourg						
Boues produites (m³)	7 882	10 575	10 915	8 514	61,03 (tonnes)	centrifugeuse et chaulage
Boues évacuées (t)	218	220	314	-	-	
- boues évacuées en épandage (t)	-	-	59	-	-	
- boues évacuées en compostage (t)	-	-	255	-	-	
Matières sèches évacuées (t)	43,6	44,1	62,9	44,36	34,9	
- MS évacuées en épandage (t)			11,9	0	-	
- MS évacuées en compostage (t)			51	44,36	-	



	2015	2016	2017	2018	2019	Filière boues
<i>Polymères (kg)</i>	1 400	2 450	2 550	2 330	-	
PONT ST MARTIN - Lagune de Viais	-	-	-	-	-	
PONT ST MARTIN - Champiome	-	-	-	-	-	
SAINT COLOMBAN - STEP La Mouchetière						
Matières sèches produites (t)	23,03	27,19	25,69	22,11	21,43	table d'égouttage et silo
Boues évacuées (m³)	455	385	525		567	
Matières sèches évacuées (t)	15,51	15,23	19,36	11,4	17,87	
<i>Polymères (kg)</i>	350	225	350	395	380	
SAINT LUMINE DE COUTAIS - STEP La Taillée						
Matières sèches produites (t)	15,58	14,68	11,98 <i>(estimation)</i>	12,9		lits de séchage
Matières sèches évacuées (t)	-	-		-		
<i>Polymères (kg)</i>						
SAINT LUMINE DE COUTAIS - Filtres plantés de roseaux La Padiolière						
Matières sèches produites (t)						Filtres plantés
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU - STEP La Petite Beaujoire						
Boues produites (m³)	5 412	9 829	11 509	10 486	9 908	centrifugeuse et chaulage
Boues évacuées (t)	2 055	982	600	577	76,08 TMS	
Matières sèches évacuées (t)	127,7	121,3	92,6	149,4	126,19	
<i>Polymères (kg)</i>	1 050	4 000	2 400	1 760	1 562	
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU - STEP La Soherie						
Boues évacuées (m³)	-	75	46	69	50	
Matières sèches évacuées (t)	-	0,7	1,4	6,1	1	



Taux de boues conformes issues des ouvrages d'épuration

Une filière boues est dite conforme si et seulement si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur et si la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

**Taux de boues conformes : 100%
(Épandage agricole)**

	2015	2016	2017	2018	2019
GENESTON - STEP Chez Marboeuf	100%	100%	100%	100%	100%
LA CHEVROLIÈRE - STEP La Grande Noë	100%	100%	100%	100%	100%
LA LIMOUZINIÈRE - STEP L'Auzinière	100%	-	-	100%	100% (compostage)
LE BIGNON - STEP Pré Peau	100%	100%	100%	100%	100%
LE BIGNON - Lagune Les Fontenelles	-	-	-	-	-
MONTBERT - STEP La Grambaudière	100%	100%	100%	-	100%
PONT SAINT MARTIN - STEP du Bourg	100%	100%	100%	100%	46% (épandage) 54% (compostage)
PONT SAINT MARTIN - Lagune de Viais	-	-	-	-	-
PONT SAINT MARTIN - Champsiome				-	-
SAINT COLOMBAN - STEP La Mouchetière	100%	100%	100%	100%	100%
SAINT LUMINE DE COUTAIS - STEP La Taillée	-	-	-	-	-
SAINT LUMINE - FPR La Padiolière	-	-	-	-	-
SAINT PHILBERT - STEP La Petite Beaujoire	100%	100%	100%	100%	100 %
SAINT PHILBERT - STEP La Soherie	-	100%	100%	100%	100 %



2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

Délibération sur les tarifs CC Grand Lieu	12 décembre 2017
Type de tarification et fréquence	Binôme semestrielle : partie fixe + partie par mètre-cube

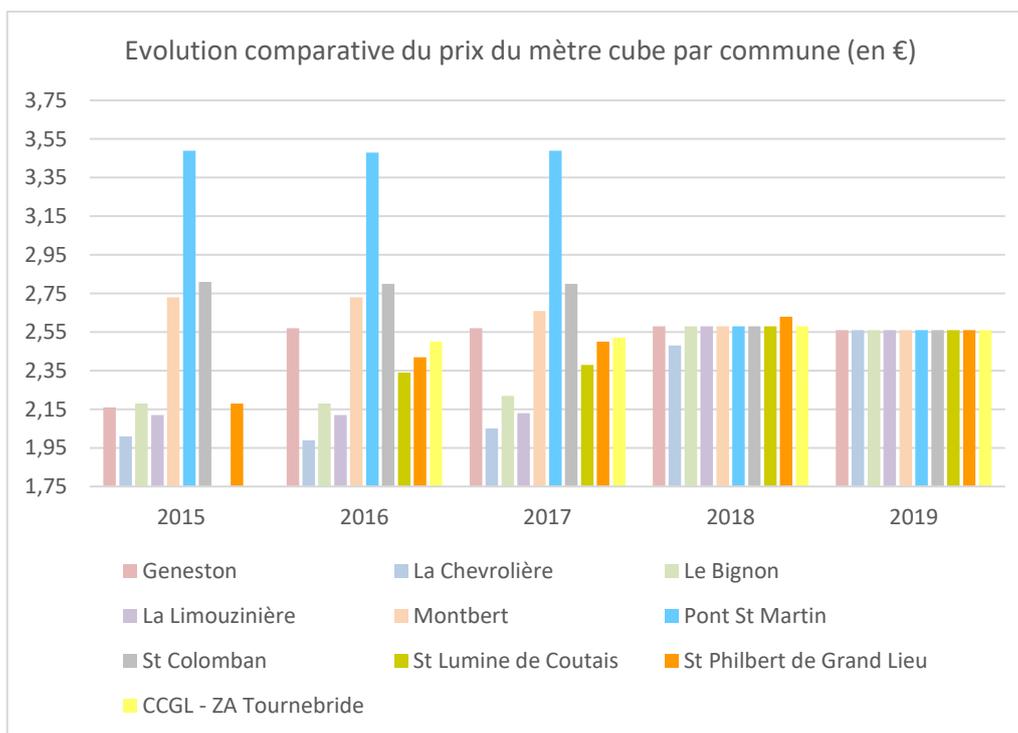
participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) → CC Gd Lieu 12/12/2017

Présentation d'une facture d'assainissement

Le tableau suivant présente chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par les usagers des différentes communes.

Tarifs 2019 en euros HT	Délégataire		Collectivité		Total HT 120 m ³	Prix au m ³ TTC
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable		
CCGL	20,31	0,7007	25,00	1,1010	279,51	2,56

Commentaire : Les prix en 2019 ont globalement tous très légèrement diminués (excepté sur La Chevrolière). Ceci s'explique par une diminution de la taxe de l'Agence de l'Eau pour la Modernisation des Réseaux de Collecte.





GENESTON	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	27,28	20,00	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	0,8080	0,6900	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	15,00	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	1,0000	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m³	280,84	281,52	279,51	282,51
TVA - 10%	28,08	28,15	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m³	308,92	309,67	307,47	310,76
Évolution n / n-1	+ 0,4%	+ 0,2%	-0,7%	+1%
Dont partie fixe TTC	46,51	49,50	49,84	50,48
Prix TTC au m³	2,57	2,58	2,56	2,59

LA CHEVROLIERE	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	10,92	11,08	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	0,5940	0,6725	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	-	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	1,0000	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m³	223,80	270,50	279,51	282,51
TVA - 10%	22,38	27,05	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m³	246,18	297,55	307,47	310,76
Évolution n / n-1	+ 2,9%	+ 20,9%	+3,3%	+1%
Dont partie fixe TTC	12,01	39,69	49,84	50,48
Prix TTC au m³	2,05	2,48	2,56	2,59

LA LIMOUZINIERE	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe		20,00	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³		0,6900	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	34,53	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	1,4700	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m³	232,53	281,52	279,51	282,51
TVA - 10%	23,25	28,15	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m³	255,78	309,67	307,47	310,76



LA LIMOUZINIÈRE	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Évolution n / n-1	+ 0,7%	+ 21,1%	-0,7%	+1%
Dont partie fixe TTC	37,98	49,50	49,84	50,48
Prix TTC au m ³	2,13	2,58	2,56	2,59

LE BIGNON	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	29,06	20,00	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	0,7899	0,6900	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	17,20	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	0,6600	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m ³	241,85	281,52	279,51	282,51
TVA - 10%	24,18	28,15	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m ³	266,03	309,67	307,47	310,76
Évolution n / n-1	+ 1,8%	+ 16,4%	-0,7%	+1%
Dont partie fixe TTC	50,89	49,50	49,84	50,48
Prix TTC au m ³	2,22	2,58	2,56	2,59

MONTBERT	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	33,86	20,00	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	1,1600	0,6900	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	23,10	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	0,6000	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m ³	289,76	281,52	279,51	282,51
TVA - 10%	28,98	28,15	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m ³	318,74	309,67	307,47	310,76
Évolution n / n-1	-2,6%	- 2,8%	-0,7%	+1%
Dont partie fixe TTC	62,66	49,50	49,84	50,48
Prix TTC au m ³	2,66	2,58	2,56	2,59

PONT SAINT MARTIN	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	27,50	20,00	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	0,7950	0,6900	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	74,14	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	1,3506	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				



PONT SAINT MARTIN	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m³	380,71	281,52	279,51	282,51
TVA - 10%	38,07	28,15	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m³	418,78	309,67	307,47	310,76
Évolution n / n-1	+ 0,4%	- 26,1%	-0,7%	+1%
Dont partie fixe TTC	111,80	49,50	49,84	50,48
Prix TTC au m³	3,49	2,58	2,56	2,59

SAINT COLOMBAN	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	27,50	20,00	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	0,7950	0,6900	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	26,00	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	2,1500	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m³	305,60	281,52	279,51	282,51
TVA - 10%	30,56	28,15	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m³	336,16	309,67	307,47	310,76
Évolution n / n-1	-	- 7,9%	-0,7%	+1%
Dont partie fixe TTC	28,60	49,50	49,84	50,48
Prix TTC au m³	2,80	2,58	2,56	2,59

SAINT LUMINE DE COUTAIS	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	27,50	20,00	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	0,7950	0,6900	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	30,00	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	1,7340	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m³	259,68	281,52	279,51	282,51
TVA - 10%	25,97	28,15	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m³	285,65	309,67	307,47	310,76
Évolution n / n-1	+ 1,6%	+ 8,4%	-0,7%	+1%
Dont partie fixe TTC	33,00	49,50	49,84	50,48
Prix TTC au m³	2,38	2,58	2,56	2,59



SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	28,38	28,74	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	0,6510	0,6590	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	24,76	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	1,0000	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m³	272,86	286,54	279,51	282,51
TVA - 10%	27,29	28,65	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m³	300,15	315,19	307,47	310,76
Évolution n / n-1	+ 3,4%	+ 5,0%	-2,5%	+1%
Dont partie fixe TTC	58,45	59,11	49,84	50,48
Prix TTC au m³	2,50	2,63	2,56	2,59

CCGL - ZA Tournebride	Facture 2017	Facture 2018	Facture 2019	Facture 2020
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	28,38	20,00	20,31	20,89
Délégataire : part / m ³	0,6510	0,6900	0,7007	0,7208
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	20,40	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	1,94	1,1010	1,1010	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,18	0,18	0,15	0,15
Facture				
Total HT pour 120 m³	274,80	281,52	279,51	282,51
TVA - 10%	27,48	28,15	27,95	28,25
Total TTC pour 120 m³	302,28	309,67	307,47	310,76
Évolution n / n-1	+ 1,0%	+ 2,4%	-0,7%	+1%
Dont partie fixe TTC	22,44	49,50	49,84	50,48
Prix TTC au m³	2,52	2,58	2,56	2,59



Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégué au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance.

CC GRAND LIEU	Recettes 2018	Recettes 2019
Produits nets Délégué	Exploitation : 482 500 €	Exploitation : 961 900 €
	Travaux : 24 900 €	Travaux : 134 900 €
	Autres :	Autres :
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 717 900 €	Redevance (SAUR) : 1 403 397 €
	Redevance (commune) : 961 592 €	Redevance (commune) : 1 362 750 €
	PFAC : 378 179 €	PFAC : 604 800 €

GENESTON	Recettes 2018	CCGL	Recettes 2019	CCGL
Produits nets Délégué	Exploitation :		Exploitation : 113 532 €	
	Travaux :		Travaux :	
	Autres :		Autres :	
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) :		Redevance (SAUR) :	
	Redevance (commune) : 204 670 €		Redevance (commune) : 166 729 €	
	PFAC : 4 400 €		PFAC : 20 000 €	

LA CHEVROLIERE	Recettes 2018	Recettes 2019
Produits nets Délégué	Exploitation : 147 376 €	Exploitation : 156 001 €
	Travaux : 19 892 €	Travaux : €
	Autres : (15 €)	Autres : €
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 223 135 €	Redevance (SAUR) : €
	Redevance (commune) : 264 697 €	Redevance (commune) : 215 652 €
	PFAC : 20 500 €	PFAC : 138 300 €
	remb frais branchement	remb frais branchement
	affectation résultat 2016	affectation résultat 2016

LA LIMOUZINIERE	Recettes 2018	Recettes 2019
Produits nets Délégué	Exploitation :	Exploitation : 52 082€
	Travaux :	Travaux :
	Autres :	Autres :
Produits nets Commune	Redevance (commune) : 93 448 €	Redevance (commune) : 86 455 €
	PFAC : 16 143 €	PFAC : 7 300 €



LE BIGNON	Recettes 2018	CCGL	Recettes 2019	CCGL
Produits nets Délégataire	Exploitation :		Exploitation :	89 349 €
	Travaux :		Travaux :	
	Autres :		Autres :	
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) :		Redevance (SAUR) :	
	Redevance (commune) :	130 001 €	Redevance (commune) :	113 655 €
	PFAC :	10 300 €	PFAC :	33 500 €

MONTBERT	Recettes 2018	CCGL	Recettes 2019	CCGL
Produits nets Délégataire	Exploitation :		Exploitation :	68 785 €
	Travaux :		Travaux :	
	Autres :		Autres :	
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) :		Redevance (SAUR) :	
	Redevance (commune) :	98 686 €	Redevance (commune) :	98 394 €
	PFAC :	51 500 €	PFAC :	30 000 €

PONT SAINT MARTIN	Recettes 2018	CCGL	Recettes 2019	CCGL
Produits nets Délégataire	Exploitation :		Exploitation :	159 507 €
	Travaux :		Travaux :	
	Autres :		Autres :	
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) :		Redevance (SAUR) :	
	Redevance (commune) :	267 132 €	Redevance (commune) :	236 571 €
	PFAC :	203 950 €	PFAC :	181 450 €
	remb frais branchement		remb frais branchement	

SAINT COLOMBAN	Recettes 2018	CCGL	Recettes 2019	CCGL
Produits nets Délégataire	Exploitation :		Exploitation :	54 688 €
	Travaux :		Travaux :	
	Autres :		Autres :	
Produits nets Commune	Redevance (commune) :	75 151 €	Redevance (commune) :	103 835 €
	PFAC :	39 386 €	PFAC :	48 450 €

SAINT LUMINE DE COUTAIS	Recettes 2018	CCGL	Recettes 2019	CCGL
Produits nets Délégataire	Exploitation :		Exploitation :	37 324 €
	Travaux :		Travaux :	
	Autres :		Autres :	
Produits nets Commune	Redevance :	70 407 €	Redevance :	58 115 €
	PFAC :	13 300 €	PFAC :	41 250 €



	Agence de l'Eau :	Agence de l'Eau :
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	Recettes 2018	Recettes 2019
Produits nets Délégataire	Exploitation : 297 069 € Travaux : 14 183 € Autres : -	Exploitation : 204 908 € Travaux : € Autres : -
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 373 282 € Redevance (commune) : 338 756 € PFAC : 18 700 € remb frais branchement	Redevance (SAUR) : € Redevance (commune) : 246 545 € PFAC : 104 550 € remb frais branchement
CC GRAND LIEU	Recettes 2018	Recettes 2019
Produits nets Délégataire	Exploitation : Travaux : Autres :	Exploitation : 11 446 € Travaux : Autres :
Produits nets Commune	Redevance (commune) : 22 097 € PFAC : 0 €	Redevance (commune) : 22 796 € PFAC : 0 €

« Exploitation » : recettes issues des redevances facturées aux usagers

« Travaux » : recette du Délégataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« Autres » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)



3. Indicateurs de performance

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Taux non évalués

Commentaire : à titre indicatif, ci-dessous, les taux de raccordement calculés à partir du nombre de logements présents sur le territoire de chaque collectivité et à partir du nombre d'installations d'assainissement non collectif :

	Nombre d'abonnés	Nombre de logements	Taux de raccordement 1	Nombre installations ANC*	Taux de raccordement 2
Geneston	1 354	1 424	95%	150	90%
La Chevrolière	1 894	2 320	82%	679	74%
La Limouzinière	540	899	60%	379	59%
Le Bignon	1 032	1 513	68%	568	64%
Montbert	738	1 279	58%	597	55%
Pont Saint Martin	2 047	2 437	84%	770	73%
Saint Colomban	735	1 321	56%	647	53%
Saint Lumine de Coutais	514	878	59%	430	54%
Saint Philbert de Grand Lieu	2 372	3 649	65%	1411	63%

*Nombre de logements recensés en assainissement non collectif au 31/12/2019 par le SPANC



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eaux usées

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 115, avec le barème suivant :

0	absence de plans du réseau	1
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (PR, DO...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau	
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	2
+1 à + 5	lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	3
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	4
+1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "éléments du réseau et interventions" suivants :		
Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points) :		
+10	le plan des réseaux précise l'altimétrie des canalisations pour la moitié au moins du linéaire total	6
+1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	7
+10	localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs...)	8
+10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	9
+	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite	10



10	<i>sur chaque tronçon du réseau</i>	
+ 10	<i>l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)</i>	11
+ 10	<i>mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation, avec les dates des inspections de l'état des réseaux (caméra...) et les réparations ou travaux effectués ensuite</i>	12
+ 10	<i>mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)</i>	13

	CCGL
1 - Plan du réseau mis à jour	15
2 – Mention de la catégorie de l'ouvrage et information structurelle (diamètre et matériau)	10
3 - % supplémentaire	0 (58,69%)
4 – Connaissance de l'âge de la canalisation	10
5 - % supplémentaire	1 (63,11%)
6 – Altimétrie des canalisations	10
7 - % supplémentaire	0 (57,45%)
8 -Localisation des ouvrages annexes	10
9 - Inventaire des équipements électromécaniques	10
10 – Mention du nombre branchements	0
11 – Localisation des interventions localisées	10
12 – Mise d'un programme d'enquête et d'auscultation du réseau	10
13 – Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation	10
Total	96 (108 en 2018)

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.



Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Ces indicateurs - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) - s'appliquant uniquement aux stations de traitement ou aux réseaux de collecte des eaux usées collectant une charge supérieure à 2000 EH, s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau.

Geneston - STEP Chez Marboeuf - 3 000 EH (puis 5 200 EH)		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME		
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME		
Suivi milieu récepteur (1 bilan physico-chimique + 1 bilan biologique en basses eaux)		CONFORME		
STEP Chez Marboeuf	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	2	0	0	0
Taux de conformité	83% (C)	100% (C)	100% (C)	100% (C)

La Chevrolière - STEP La Grande Noë - 8 000 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME		
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME 100% (sur 12 bilans)		
STEP La Grande Noë	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité	100% (C)	100% (C)	100% (C)	100% (C)

La Limouzinière - STEP L'Auzinière - 1 900 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME		
Conformité de la performance - (2 bilans complets par an)		CONFORME		
STEP de La Limouzinière	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	3	3	2	2
Nombre de bilans non conformes	3	3	0	0
Taux de conformité	0% (NC)	0% (NC)	100% (C)	100% (C)

Le Bignon - STEP Le Pré Péau - 3 000 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME		
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME		
Suivi milieu récepteur – à partir de 2017 (4 bilans amont/aval physico-chimique sur la période d'été)		4 bilans amont/aval pas d'impact sur le milieu		



STEP Le Pré Péau	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité	100% (NC)	100% (C)	100% (C)	100% (C)
Le Bignon - Lagune Les Fontenelles - 500 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance - (réglementation : 1 bilan complet par an) (arrêté : 1 bilan + 1 analyse trimestrielle sortie)			CONFORME	
Lagune Les Fontenelles	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	1	2	1	1
Nombre de bilans non conformes	0	1	1	0
Taux de conformité	100% (C)	50% (C)	0% (NC)	100% (C)

Montbert - STEP La Grambaudière - 2 833 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)			CONFORME	
STEP La Grambaudière	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	1	0	0
Taux de conformité	100% (NC)	91,67% (C)	100% (C)	100% (C)

Pont Saint Martin - STEP du Bourg - 5 233 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2019)	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2019)	
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)			CONFORME	
STEP du Bourg	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité	100% (C)	100% (C)	0% (NC)	100% (C)
Pont St Martin - Lagune de Viais - 2 000 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)			CONFORME	
Lagune de Viais	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	12	12	11	12
Nombre de bilans non conformes		NC sur Pt	NC sur DCO	
Taux de conformité	0% (NC)	0% (NC)	72,73%	C
Pont St Martin - Filtre à sable Champsiome - 160 EH			tests pilotage	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance (avis Police de l'Eau)			CONFORME	



Saint Colomban - La Mouchetière - 1 900 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance - (2 bilans complets par an)			CONFORME 100% (sur 2 bilans)	
STEP de St Colomban	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	9 (dont 5 HCNF)	4	2	2
Nombre de bilans non conformes	2	0	0	0
Taux de conformité	78% (NC)	100% (C)	100% (C)	100% (C)

Saint Lumine de Coutais - STEP La Taillée - 1 450 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance (2 bilans complets par an)			CONFORME	
STEP de St Lumine	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	2	2	2	2
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité	100% (C)	100% (C)	100% (C)	100% (C)

Saint Lumine de Coutais - Filtre planté de roseaux - La Padiolière - 150 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance - (1 bilan complet tous les 2 ans)			CONFORME	

Saint Philbert de Grand Lieu - STEP La Petite Beaujoire - 4 000EH → 8 500 EH à partir d'avril 2016			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO, DBO ₅ et Pt)			CONFORME	
La Petite Beaujoire	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	NC sur NH ₄ ⁺	0	0
Taux de conformité	100% (C)		100% (C)	100% (C)

Saint Philbert de Grand Lieu - UD La Soherie - 400 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME	
Conformité de la performance (réglementation : 1 bilan complet tous les 2 ans) (arrêté : 1 bilan + 1 analyse trimestrielle sortie)			CONFORME	
La Soherie	2016	2017	2018	2019
Nombre total de bilans	3	4	4	1
Nombre de bilans non conformes	0	0	1	0



La Sohérie	2016	2017	2018	2019
Taux de conformité	100% (C)	100% (C)	75%	100% (C)

4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

Montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

GENESTON

→ Poursuite et réception de l'extension de la station de traitement des eaux usées

Montant des travaux : 729 550 € HT

Subventions : 664 000 €

→ Lancement d'une étude de schéma directeur

Montant de l'étude : 39 000 € HT

Subventions : 19 500 €

LA CHEVROLIERE

→ Extension du réseau des EU rues des Landes de Trejet, de la Landaiserie et Fablou

Montant des travaux : 872 000 € HT

→ Lancement d'une étude de schéma directeur

Montant de l'étude : 50 000 € HT

Subventions : 24 900 €

LA LIMOUZINIERE

→ Etude de schéma directeur d'assainissement

Montant de l'étude : 36 000 € HT

Subventions : 18 000 € HT

→ Extension du réseau au Goulet

Montant des travaux : 11 000 € HT

LE BIGNON

→ Suivi d'une étude de faisabilité sur le devenir de la lagune des Fontenelles

Montant de l'étude : 6 000 € HT

MONTBERT

→ Réhabilitation du réseau EU autour de la mairie

Montant de l'opération : 11 200 € HT

PONT SAINT MARTIN

→ Réhabilitation du réseau EU rue de Nantes

Montant de l'opération : 63 400 € HT

→ Réhabilitation du réseau EU rue de la Mairie

Montant de l'opération : 124 906 € HT

→ Réhabilitation du réseau EU rue du Pays de Retz

Montant de l'opération : 605 522 € HT

→ PR Salle Festive

Montant de l'opération : 128 854 € HT

→ Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Lagune de Viais



Montant de l'opération :	49 284 € HT
→ Lancement d'une étude de schéma directeur	
Montant de l'étude :	49 500 € HT
Subventions :	24 750 €
SAINT COLOMBAN	
→ Extension rue des Saules	
Montant des travaux :	11 200 € HT
→ Etude sur la capacité de la STEU	
Montant de l'étude :	5 700 € HT
→ Travaux de réhabilitation REU rue des Sables	
Montant des travaux :	140 225 € HT
SAINT LUMINE DE COUTAIS	
→ Schéma directeur d'assainissement + zonage d'assainissement	
Montant des études :	18 750 € + 5 810 €
Subventions :	11 250 € + 3 486 €
→ Réhabilitation et extension de la station de La Padiolière	
Montant de l'opération :	182 000 € HT
Subventions :	104 300 €
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	
→ Schéma directeur d'assainissement	
Montant des études :	56 500 € HT
Subventions :	28 200 €
→ Enquête publique pour le zonage EU	
Montant :	3 050 € HT
→ Réhabilitation du réseau EU Quartier des Courtils	
Montant des travaux :	300 000 € HT
→ Extension du réseau EU aux Guittières	
Montant des travaux :	126 500 € HT
CCGL - ZA TOURNEBRIDE	
→ Extension du réseau d'eaux usées dans le cadre de la tranche 4 du parc d'activités	
Montant des travaux :	sans objet

Encours de la dette (au 01/01/2019) et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice

GENESTON	
Encours dette :	7 333 €
Annuité :	7 469 € (c = 7 333 € + i = 136 €)
LA CHEVROLIERE	
Encours dette :	-
Annuité :	-
LA LIMOUZINIERE	
Encours dette :	95 909 €
Annuité :	26 753 € (c = 22 431 € + i = 4 323 €)



LE BIGNON	Encours dette :	1 677 €
	Annuité :	1 677 € (c = 1 677 € + i = 0€)
MONTBERT	Encours dette :	49 075 €
	Annuité :	8 267 € (c = 7 550 € + i = 717 €)
PONT SAINT MARTIN	Encours dette :	1 758 208 €
	Annuité :	163 070 € (c = 115 094 € + i = 47 976 €)
SAINT COLOMBAN	Encours dette :	144 277 €
	Annuité :	21 535 € (c = 15 591 € + i = 5 944 €)
SAINT LUMINE DE COUTAIS	Encours dette :	239 728 €
	Annuité :	23 764 € (c = 12 240€ + i = 11 524 €)
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	Encours dette :	1 249 903 €
	Annuité :	92 007€ (c = 61 742 € + i = 30 264 €)

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

GENESTON	Amortissement :	58 626 €
	Reprise subventions :	25 288 €
LA CHEVROLIERE	Amortissement :	85 250 €
	Reprise subventions :	13 851 €
LA LIMOUZINIERE	Amortissement :	77 555 €
	Reprise subventions :	16 737 €
LE BIGNON	Amortissement :	136 910 €
	Reprise subventions :	64 872 €
MONTBERT	Amortissement :	52 751 €
	Reprise subventions :	28 552 €
PONT St MARTIN	Amortissement :	180 462 €
	Reprise subventions :	80 886 €
ST COLOMBAN	Amortissement :	75 639 €
	Reprise subventions :	31 588 €
ST LUMINE DE COUTAIS	Amortissement :	71 295 €



	Reprise subventions :	22 431 €
ST PHILBERT DE GRAND LIEU		
	Amortissement :	251 671€
	Reprise subventions :	90 671 €
CC GRAND LIEU – ZA TOURNEBRIDE		
	Amortissement :	3 181 €
	Reprise subventions :	459 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur

GENESTON

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement lancée fin 2019

LA CHEVROLIERE

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement lancée fin 2019

LA LIMOUZINIERE

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- suite et fin de l'étude de schéma directeur d'assainissement
- mise en œuvre du PPI

LE BIGNON

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la lagune des Fontenelles
- lancement du schéma directeur d'assainissement

MONTBERT

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration du Parc d'Activités de la Bayonne
- lancement du schéma directeur d'assainissement

PONT SAINT MARTIN

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- réhabilitation de la lagune de Viais
- réhabilitation du PR du Petit Clos
- poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement lancée fin 2019

SAINT COLOMBAN

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- fin de l'étude sur la capacité de la station
- réhabilitation des réseaux EU de la rue des Sables

SAINT LUMINE DE COUTAIS

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- mise en œuvre du PPI
- mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées



SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- suite et fin de l'étude de schéma directeur assainissement
- mise en œuvre du PPI

Pour information, à compter du 1^{er} janvier 2018, les engagements contractuels du nouveau Déléguataire étaient les suivants :

Investissements contractuels

Le Concessionnaire s'engage à réaliser dans un délai de **12 mois** :

- Mise en sécurité des postes et stations d'épuration (hors La Chevrolière et St Philbert de Grand Lieu) dans le cadre d'un compte dédié → fait
- Sonde Solitax sur la centrifugeuse de la station d'épuration de Pont Saint Martin → fait
- Protection anti-intrusion des locaux d'exploitation (Le Bignon, Geneston, Montbert) → fait
- Vanne murale poste principal de la station d'épuration de Montbert → fait
- Débitmètre électromagnétique table d'égouttage de la station d'épuration de Montbert → fait
- *Drain dans le silo à boues de St Colomban **
- Télétransmission de 3 postes de relèvement non équipés → fait
- *Vanne murale du poste de relèvement chemin de Nantes à Geneston **
- 3 sondes de détection LT US → fait

Le Concessionnaire s'engage à réaliser dans un délai de **24 mois** à compter de la date de démarrage du contrat:

- Sécurisation des postes et stations d'épuration dans le cadre d'un compte dédié
- Sonde Solitax à la station d'épuration de St Philbert de Grand Lieu → fait
- Sonde O2 / RedOx à la station d'épuration de La Chevrolière → fait
- Préleveur réfrigéré 4 flacons à la station d'épuration de La Sohérie → fait
- Télétransmission d'un poste de relèvement non équipé → fait
- Clapets anti-retour des postes Ouche-Pellerin et Guinièvre à St Philbert de Grand Lieu → fait
- 4 détecteurs de surverse

Le Concessionnaire est tenu de réaliser préalablement à tout investissement une demande de subventionnement à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental. Les sommes subventionnées sont reversées en même temps que le reversement de la part de la Collectivité suivant.

Développement durable

Le Concessionnaire s'engage à ne pas employer de produits phytosanitaires. Il s'engage à :

- Réaliser une étude de réutilisation de l'eau traitée de la station d'épuration de Pont Saint Martin dans un délai de **12 mois**
- *Réaliser une étude de faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques dans un délai de 12 mois **
- Réaliser une étude de faisabilité du procédé de séchage solaire des boues HELIODRY dans un délai de **18 mois**, à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la concession



Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

	CCGL
Nombre de demandes	0
Montants des abandons de créances	0

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Cet indicateur permet de lister les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 (convention avec des autorités locales étrangères, actions de coopération, aide au développement...)

Sans objet.

**RECAPITULATIF 2019
DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

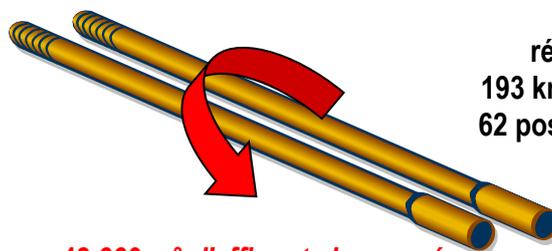
11 226 abonnés
10 327 en 2018



1 033 917 m³ facturés
899 872 en 2018



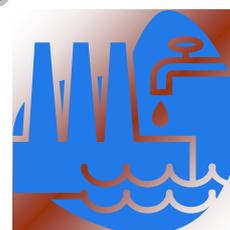
Intrusions d'eaux parasites
≈ 1 076 729 m³
1 259 000 m³ en 2018



réseau séparatif
193 km de canalisations
62 postes de relèvement

**≈ 48 660 m³ d'effluents by-passés
au niveau des stations**

**et plus de ?h de déversement au
niveau des PR
(? débordements)**



stations d'épuration :

≈ 2 110 650 m³ traités
2 145 000 m³ en 2018



Commentaire : quoiqu'en diminution en 2019 par rapport à 2018, le niveau des eaux parasites maintient un niveau préoccupant. Le suivi permanent mis en œuvre par l'exploitant devra permettre de cibler les zones problématiques.

ZOOM SUR LA RÉGLEMENTATION 2019

Code de la Commande Publique

Le code de la commande publique est entré en vigueur au 1^{er} avril 2019. Il complète les obligations de transparence imposées aux délégataires, dont en particulier au R3131-3 :

Le rapport comprend, notamment :

1° Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant **identiques d'une année sur l'autre** sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

2° Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle.

Rappel de l'article R222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Code de la Commande Publique confirme les obligations de transparence imposées par le CGCT qui dispose notamment que « *toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des **comptes détaillés** de ses opérations.* »

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Établissement public de l'État

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



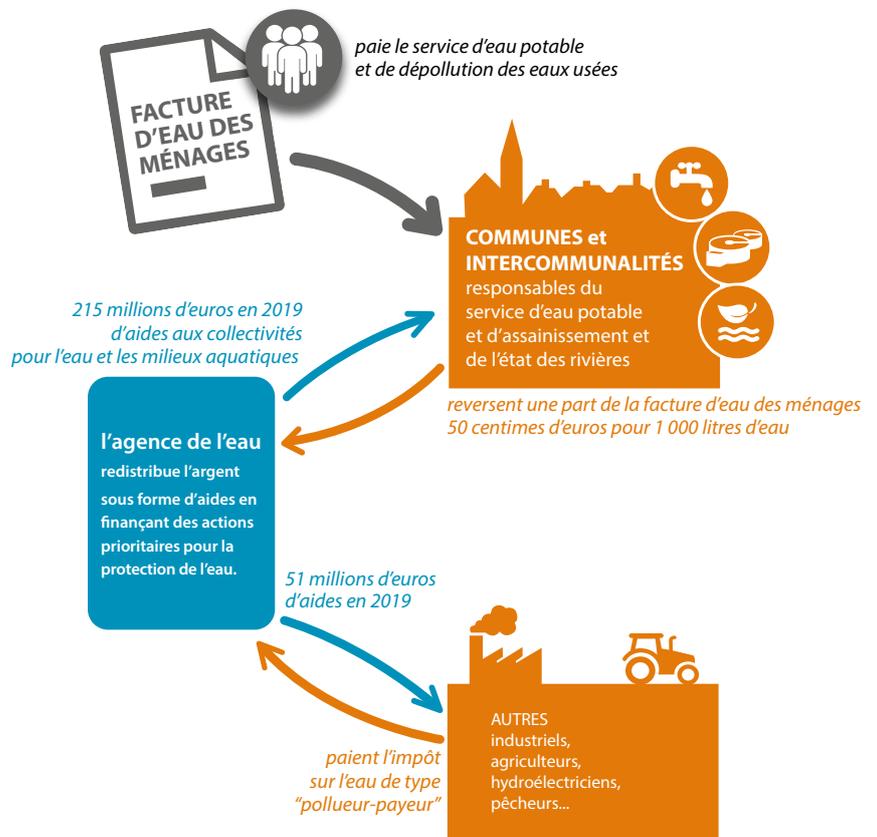
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (*estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015*).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

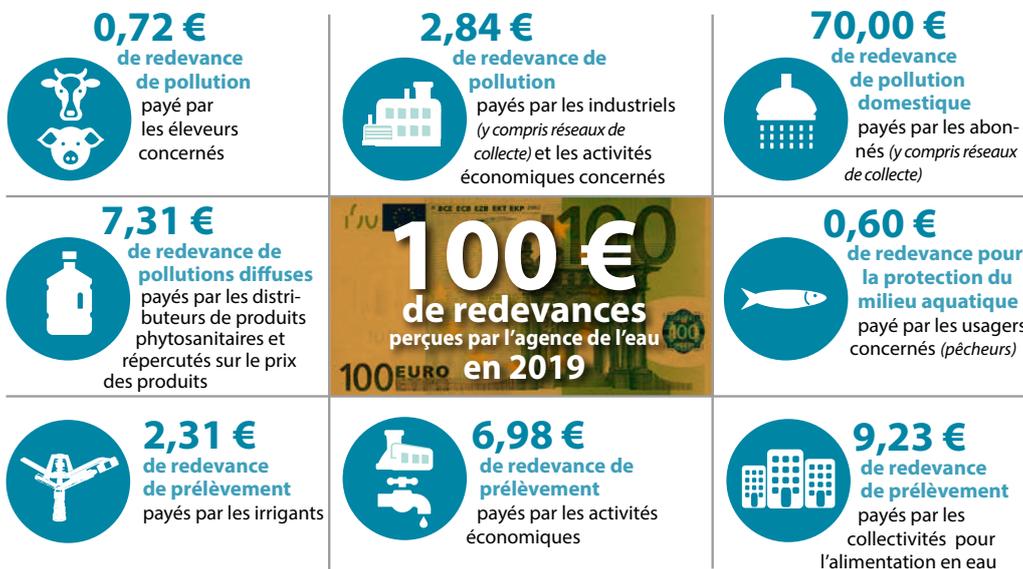
COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



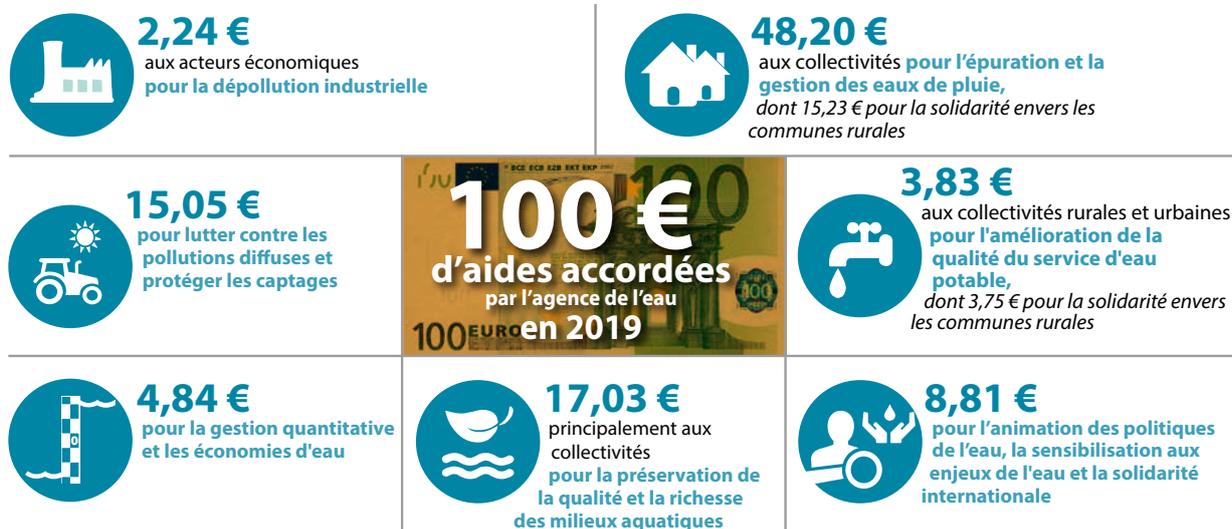
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

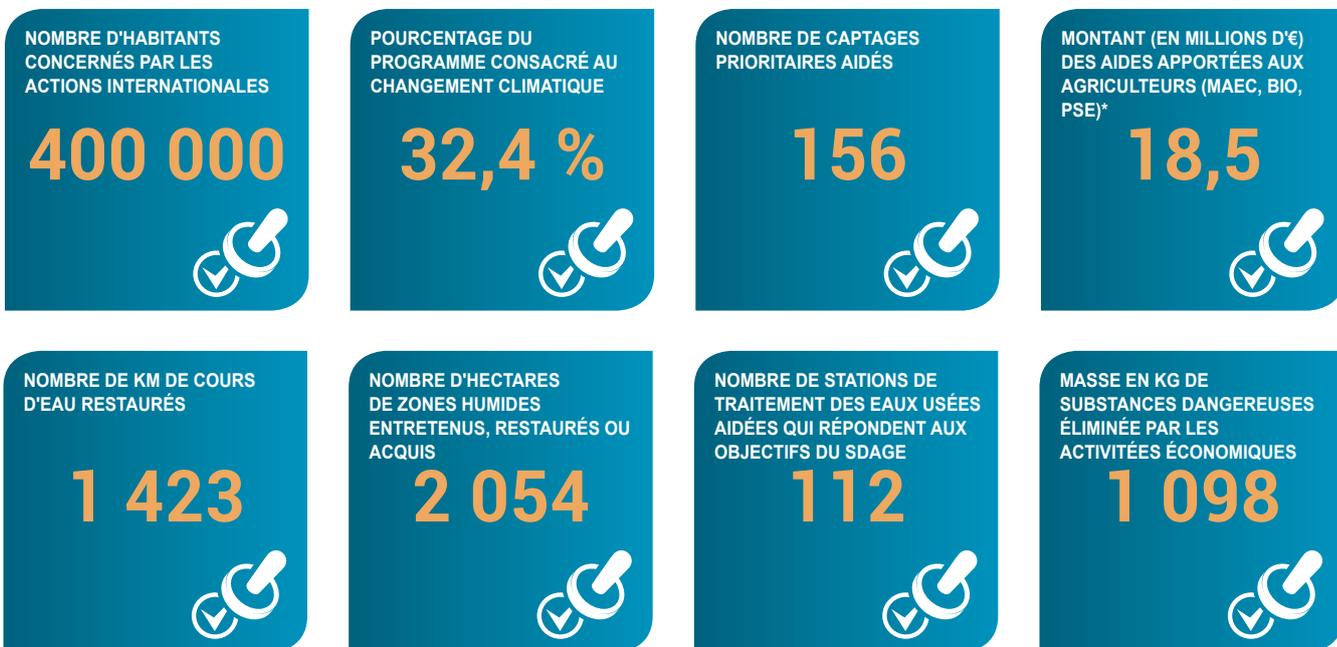
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11^e programmes d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

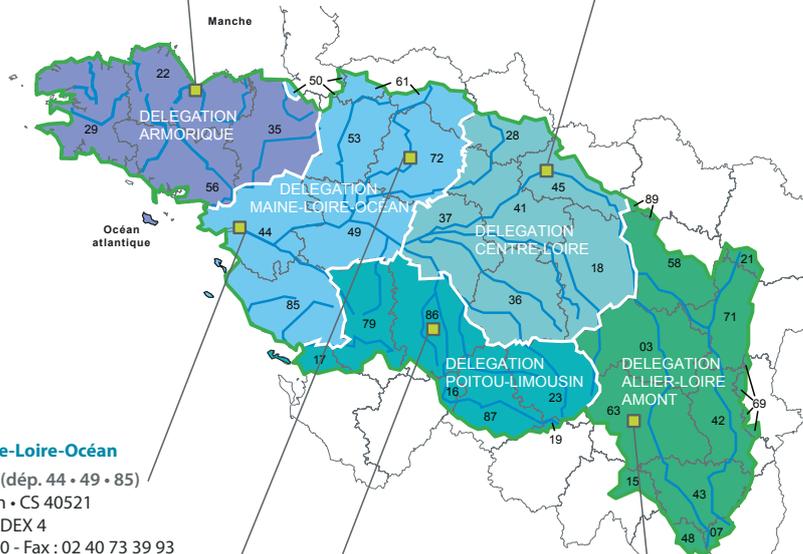
→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

LES AGENCES DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

